

Commune de L'Albenc  
Département de l'Isère

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19/08/2013  
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 12/08/2013

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Joseph ZARWANSKI.

Absents excusés : Mmes et Ms Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, , Aymeric MARTIN, Guy OCHIER, Joseph ZARWANSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CAZES

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/06/2013**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente pour rappel le plan de 2010 et le plan modifié en 2012 (extension de l'office, modification des sanitaires et de l'entrée)

Monsieur le Maire présente les estimations financières d'avril 2010 et avril 2013. Il présente le résultat du nouvel appel d'offres, après publicité parue le 05/07/2013.

Le montant total TTC s'élève à 160.079€ contre 190.881 en avril 2013.

Compte tenu de ces montants, Monsieur le Maire présente un plan de financement avec les subventions notifiées (CGI/DETR/3C2V) et un prêt de 70.000€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet technique et le plan de financement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

**PRET POUR INVESTISSEMENT**

La Caisse d'Epargne propose un prêt de 145.000€ sur 20 ans.

Monsieur le Maire présente l'état de la dette de la commune et le tableau d'amortissement : taux fixe à 4,160%, échéance annuelle de 10878,71€.

Ce prêt permettra de financer les investissements prévus au budget 2013 et les travaux d'extension de la cantine.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents pour contracter ce prêt.

**MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Montant : 60.000€ proposé par la Caisse d'Epargne

Taux annuel maximum : 2,583%

Cette ligne permettra si besoin de régler des factures de travaux dans l'attente des subventions accordées.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la mise en place de cette ligne de trésorerie.

**DM N° 4 AU BUDGET DES COMMERCE**

Les intérêts de la ligne de préfinancement doivent être payés trimestriellement et non annuellement. Le montant annuel des intérêts s'élève à 11877€.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

### **DM N° 3 sur le budget des commerces**

Suite à une erreur sur la DM 2013-020 une correction de un euro est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

### **EMBAUCHE D'UNE ATSEM A TEMPS PARTIEL**

Les enseignants, les parents d'élèves et la DDEN ont demandé, au dernier conseil d'école du 4 juin dernier, un demi-poste d'ATSEM supplémentaire compte-tenu des effectifs et de la composition d'une classe GS/CP ( 20 élèves de grande section).

Mme BUCCI qui assure la garderie périscolaire et la cantine pourrait assurer 2H par jour, soit 8H par semaine, pendant le temps scolaire.

Le prix de revient annuel pour la commune serait de 4791€, toutes charges comprises.

Après présentation de l'évolution de la masse salariale de la commune, le Conseil Municipal approuve l'embauche de Mme BUCCI pour 2 heures d'ATSEM par journée scolaire.

### **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR POUR REMPLACER JOSIANE MARCHAND**

Madame Mireille ARGOUD, employée à la mairie de Grenoble, résidant à Sillans, a été retenue, après audition de sept candidats.

Madame ARGOUD prendra ses fonctions le 16 octobre.

Madame MARCHAND prend sa retraite, officiellement le 30 septembre. A la demande de Monsieur le Maire, elle est prête à assurer le service, en remplacement du 1<sup>er</sup> au 18 octobre inclus.

Monsieur le Maire présente la situation de Madame ARGOUD, rédacteur territorial au 9<sup>ème</sup> échelon et les simulations de salaire établies par le CDG 38.

Pour maintenir le niveau de revenu, Monsieur le Maire propose une augmentation de 30€ du régime indemnitaire de 104 à 134€. Cette augmentation serait appliquée à l'ensemble du personnel, soit 2520€ par an à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les propositions salariales qui seront transmises à Mme Argoud.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation du régime indemnitaire pour tout le personnel, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Le Conseil Municipal approuve l'engagement de Madame MARCHAND du 1<sup>er</sup> au 18 octobre.

Le Conseil Municipal délibère pour créer un poste de rédacteur territorial.

### **AVENANT N°3 pour contrat de maîtrise d'œuvre des commerces**

Avenant nécessaire du fait de la liquidation du bureau « structure étude », pour pouvoir payer les dépenses du bureau d'études.

### **INFORMATIONS SUR LES PASSAGES A NIVEAU**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de RFF qui rappelle les responsabilités de la commune concernant les passages à niveau. Monsieur le Maire propose d'interroger les agriculteurs concernés par le PN 61, route du tunnel.

Fait à l'Albenc le 21 août 2013

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC,

Affichage du 29/08/2013 au 29/09/2013,

